

MAIRIE  
DE  
GRAMONT  
82120

Tél : 05.63.94.09.88.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du samedi 29 mars 2025 à 9 heures 00 mn**

L'an deux mille vingt cinq, le samedi 29 mars à 9 heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

**Présents:** M. Jean-François ETIENNE, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, M. Alain UFFERTE, Mme Patricia SIGAUD, M. Jean-Pierre PICHON, M. Olivier HENRY, M. Laurent DIRAT, M. Frédéric SOLER.

**Absent(e) Excusé(e) :** M. Yann GALLAIS.

**Absent :** Néant

**Procuration (s) :** Sans objet.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, M. Frédéric SOLER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

---

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Approbation du Procès Verbal de Conseil Municipal précédent :**

Monsieur le Maire rappelle la diffusion du procès-verbal de la séance précédente.

Sans observation celui-ci est soumis au vote des conseillers municipaux présents lors de ce conseil.

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 9

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Actualisation du budget prévisionnel de 2025 :**

En préambule du réexamen du budget déjà examiné lors de la séance précédente, Monsieur le Maire fait un point sur les projets en cours et les financements obtenus.

Il en ressort ;

- Aménagements urbains et couverture Mairie : travaux financés à 80%,
- Second appartement école : Travaux financés à 48,67 %
- Atelier pour région et département : Travaux financés à 71,46 %

Puis Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une erreur de transcription certains chiffres doivent être rectifiés et particulièrement le montant du prêt destiné à financer le second appartement de l'école.

C'est un emprunt de 115.000 € sur 10 ans qui doit être mis en place au moment opportun accompagné d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions diverses.

Les tableaux reprenant ces modifications et leur incidence sur les autres postes du budget sont présentés avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2025 qui se présente maintenant de la façon suivante :

### **Investissement :**

Dépenses : 453 643.43 €  
Dont des Reste à Réaliser de 95 591.62 €

Recettes : 453 643.43 €  
Dont des Reste à Réaliser de 2 100.00 €

### **Fonctionnement :**

Dépenses : 338 911.51 €  
Recettes : 338 911.51 €

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 9

Le Budget primitif 2025 rectifié est adopté à l'unanimité.

### **3. Avenant au contrat de MO, nouveau cotraitant Carolina PHILIP IZARD, sans incidence financière :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un logement et d'un atelier dans l'ancienne école.

Il rappelle que par délibération en date du 27 janvier 2024 le conseil municipal a validé la proposition d'honoraires du groupement de maîtrise d'œuvre JF RASPAUD Architecte (mandataire) et POLYMETRIE (économiste de la construction) comme maître d'œuvre et par délibération du 1er février 2002 le coût prévisionnel des travaux à 268 274,00 € HT.

Aujourd'hui, il convient de conclure un avenant ayant pour objet le transfert des missions PRO - AMT (anciennement mission ACT du contrat d'origine)- VISA – EXE à Madame Carolina PHILIP IZARD suite à la cessation d'activité de Monsieur Jean-François RASPAUD.

Monsieur le Maire précise que cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché.

Ce transfert porte sur une mission partielle de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article R2431-7 du code de la commande publique.

Le transfert sera effectif à compter de la date de démarrage de la mission PRO.

Dès lors, le nouveau groupement titulaire du marché est donc le groupement Carolina Philip Izard (mandataire) / Polymétrie (co-traitant).

Résultat du vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

L'avenant au contrat de Maitrise d'œuvre est adopté à l'unanimité.

#### **4. Questions diverses :**

Local Communal CUMA :

Le dallage béton sera coulé mercredi 3 avril prochain.

Plan Communal de Sauvegarde :

Madame Patricia SIGAUD propose d'envisager de mettre une sirène sur le clocher.

Il lui est demandé de se rapprocher de l'entreprise ROUILLES pour devis.

Eglise Saint Hilaire de Gramont :

Suite à la déclaration de sinistre dans le cadre de l'état de CATastrophe NATurelle promulgué sur la commune, les sondages ont été réalisés pour décider des suites à donner.

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 18 minutes.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric SOLER

Claude TRIFFAULT